

Document d'accompagnement du référentiel de formation



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme :
Baccalauréat série S

Enseignement de spécialité :
Écologie, Agronomie et Territoires

Objectif général :
Étudier, à différentes échelles territoriales, les relations entre système de production agricole, système agraire et système alimentaire, et en dégager les enjeux.

Indications de contenus, commentaires, recommandations pédagogiques

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

L'enseignement de spécialité, dispensé en classe de terminale S, vise à développer l'aspect territorial des problématiques environnementales, intégrant les dimensions agronomiques, économiques et sociales du développement durable.

En complément de l'enseignement spécifique, l'enseignement de spécialité intègre d'autres logiques que celle de la biologie-écologie, en complément des logiques agronomiques : en particulier celles relatives aux sciences humaines et sociales : éducation socioculturelle, histoire et géographie, économie, permettant d'aborder scientifiquement des questionnements contemporains.

L'enseignement de spécialité « Écologie agronomie et territoires » associe sciences et techniques agronomiques (agronomie-phytotechnie et zootechnie), histoire-géographie, éducation socioculturelle et sciences économiques et sociales et de gestion. Il vise, dans une perspective de développement durable, à identifier les enjeux territoriaux et à étudier les relations entre système de production, système agraire et système alimentaire. Le travail s'appuie ici sur **l'étude de filières** et sur la caractérisation de pratiques sociales et de modèles alimentaires. Ce travail est fondé le plus possible sur des **approches de terrain**.

Dans une approche systémique, cet enseignement prend en compte différents niveaux et échelles spatiotemporelles. En particulier au niveau du système agraire et du système alimentaire, l'enseignement donne toute sa place à l'importance **des demandes** et des **attentes sociétales**, susceptibles d'influencer les **évolutions des systèmes de production**.

Recommandations pédagogiques pour l'enseignement de spécialité

Par sa démarche (**l'approche systémique**), cet enseignement nécessite d'être abordé dans une pratique pédagogique active et en équipe pluri/interdisciplinaire. Il est recommandé, qu'en début d'année, l'équipe d'enseignants identifie quelques situations concrètes illustrant des **problématiques précises en lien avec un (ou des) territoire(s) choisi(s)**. Ces situations seront les supports de séquences d'activités formées de séances de deux heures minimum (visites, enquêtes, interventions, documentations, cours...).

Elles doivent permettre de mettre à jour :

- la notion de **système de production** à l'échelle d'une exploitation et sa relation avec un système agricole à l'échelle d'un territoire clairement identifié ;
- les relations et les enjeux liés aux activités agricoles et aux espaces naturels dans une perspective de **développement local et/ou territorial** ;
- les relations entre **système alimentaire et territoire**.

Ces situations, en lien avec les objectifs du référentiel, doivent permettre aux élèves :

- d'aborder chacune une problématique particulière ;
- d'approcher les notions clés du référentiel ;
- de favoriser l'approche d'objets complexes par l'observation et l'interrogation ;
- d'identifier quelques enjeux majeurs en termes de développement durable et de citoyenneté.

Chaque séquence pédagogique construite à partir de situations choisies par l'équipe pédagogique donnera lieu à une **fiche d'activité de la classe**. Le recueil des fiches d'activités (3 à 6) constituera le support de la seconde partie de l'épreuve orale n°11 de l'examen.

Items de la fiche d'une séquence – activités

Problématique abordée	Territoire(s) support	Enjeux identifiés dans une perspective de durabilité	Activités pédagogiques conduites : forme(s) de la séquence, intervenant(s)	Notions-clés	Durée
-----------------------	-----------------------	--	--	--------------	-------

Les objets d'étude (situations étudiées, problématique) choisis en équipe et qui seront matérialisés sur les fiches d'activités, doivent intégrer les objectifs définis ci-dessous.

Objectif 1 - Caractériser les enjeux du développement territorial

Le territoire se définit le plus souvent comme un espace approprié. Ce terme est le plus souvent associé au sentiment d'appartenance d'un groupe social à son milieu de vie.

En géographie, chacun des sous-objectifs doit être traité en faisant référence aux connaissances acquises en première, lors de l'étude des thèmes 1. du programme de géographie « Comprendre les territoires de proximité – approche des territoires du quotidien, » et 2. « Aménager et développer le territoire français », qui comporte un item intitulé « la gestion durable d'un milieu : étude de cas ».

La bibliographie et les ressources proposées par le ministère de l'Éducation nationale pourront être utilisées avec profit (site <http://eduscol.education.fr/>).

Objectif 1.1 - Décliner les définitions à différentes échelles : pays, terroir, région, aire culturelle, etc.

Un lieu s'inscrit dans plusieurs ensembles géographiques : ce sont les échelles. Une échelle correspond à un morceau d'espace, support d'une action ou d'opérations, à une pratique commune des habitants ou de certains acteurs. Les idées d'appartenance et d'identité (Di Méo), mais aussi de système d'action (Crozier, Friedberg, Pecqueur...) fondent cette idée d'échelle. Ainsi, un bassin de vie ou de production, un système social de production, un système agraire, un système productif local correspondent-ils à des modes de vie, des techniques, des pratiques et des techniques reconnues, identifiées et largement partagées.

Il convient de revenir, à partir de cas précis et concrets, sur les définitions et emboîtements multi scalaires, ce qui permet de fonder le paradigme : territoires de vie et territoires fonctionnels, territoires et espaces géographiques, appartenances, identités, territoires nouveaux et territoires hérités, etc.

La distinction territoires de projets/territoires de gestion éclaire le fonctionnement des coopérations intercommunales et des intercommunalités.

La notion de territoire construit (le « territoire vécu » de A. Frémont) s'oppose à celle de territoire prescrit.

Objectif 1.2 - Caractériser les acceptions du territoire : zone homogène, zone polarisée, territoire de projet, etc.

Les données statistiques nationales ont construit des définitions du terme territoire. La plus récente ne concerne plus l'habitat mais la concentration des emplois : pôles ruraux/ pôles urbains/ territoires périurbains pour mettre en évidence des bassins de vie. On peut faire travailler l'élève sur ces définitions, support et base de tout travail statistique actuel, notamment dans les SIG.

Ici encore, des cas concrets doivent servir de support à la caractérisation de notions empruntées à la géographie des territoires, comme zone homogène - une expression qui prend en compte des critères sociaux, géographiques, bioclimatiques, etc. différents, zone polarisée autour d'un centre, influente dans le domaine des transports, de la distribution, de la formation, des soins médicaux, etc.- et à la compréhension de la notion de projet.

Cette classification (distinction zones « homogène », « polarisée », « zone-plan »), expressive mais déjà ancienne (1960, Perroux, Boudeville), pourra être mise en parallèle avec celle actuellement mise en œuvre par l'INSEE qui repose sur la concentration de l'emploi dans les pôles urbains et ruraux et les migrations alternantes. C'est un cadre opérationnel introductif qui est intéressant et utile.

Objectif 1.3 - Mettre en évidence les enjeux et potentialités des patrimoines : culturel, rural et agri-culturel

Un bien patrimonial est celui dans lequel les hommes se reconnaissent à titre individuel et collectif : ils le considèrent à la fois comme significatif de leur passé et précieux pour leur avenir.

On considère que le patrimoine rural se compose :

- des immeubles, formant ce que l'on nomme l'architecture rurale, agrégée ou non (villages, hameaux, habitats et édifices dispersés) ;
- des paysages façonnés au cours des âges par les gens vivant de la terre et, plus généralement, de l'exploitation des ressources de la nature ;
- des produits du terroir adaptés aux conditions locales et aux besoins des hommes qui les ont élaborés ;
- des techniques, outils et savoir-faire qui en ont permis la création et qui demeurent indispensables pour en rendre possible l'entretien, la restauration, la modification et la modernisation dans le respect de la logique constructive et de l'esthétique de l'ensemble immeubles / habitat / paysage. C'est dire que ces techniques s'étendent à des symbolisations et à des significations culturelles au sens plein du terme.

Toutefois, on ne saurait parler de patrimoine culturel rural sans se référer à une double évidence : les hommes qui s'en servent, qui en vivent et qui ont souvent pris une part décisive à la survie de ces biens ont la conscience de plus en plus claire et affirmée que cet ensemble leur appartient. Mais en même temps, l'espace rural, avec le patrimoine qu'il représente et contient, est désormais considéré, à part égale, comme le bien et le lieu de tous les hommes, ceux des villes comme ceux des campagnes (Isaac CHIVA, 1994).

Le patrimoine comme le territoire sont des constructions sociales qui attribuent une valeur et un sens d'appartenance à un espace commun.

Sur le plan socio-économique, le patrimoine est facteur de développement en dotant le territoire de ressources particulières, spécifiques (AOC, IGP...), matérielles et intellectuelles (Pecqueur, H. Guicheney). C'est en quelque sorte la « personnalité » du territoire, qui permet de le caractériser et de lui donner des atouts dans l'économie concurrentielle

Le vocable « agricole » désigne une démarche de dialogue et de projet entre les professionnels du monde agricole (« détenteurs » du patrimoine agricole) et ceux de la culture (chercheurs et opérateurs culturels). Dans un contexte de mutation de l'agriculture, la prise en compte de la dimension sociale et culturelle de l'agriculture fait de la valorisation du patrimoine rural un élément essentiel du développement territorial. Cette démarche considère l'atout patrimonial préservé non pas comme une valeur ajoutée « folklorique » au projet de développement mais comme une production « non marchande » qui doit être reconnue et rémunérée.

Dans le domaine alimentaire et gastronomique, le patrimoine culturel rural constitue aujourd'hui un enjeu essentiel d'une politique de relocalisation des activités de productions alimentaires (circuit court, ..). Cette politique se veut une réponse écologique (biodiversité), économique (valorisation du territoire), sociale (relations producteurs et consommateurs), politique (maîtrise du développement) et culturelle (diversité et éducation du goût, tradition culinaire, convivialité...) face aux effets d'une alimentation mondialisée et standardisée.

De nombreux projets d'action et de développement culturels conduits par les établissements, en particulier dans le cadre de la nouvelle Convention Culture/Agriculture peuvent servir de référence (réseau ADT et numéro 20 de la revue *Champs Culturels*).

Objectif 1.4- Caractériser le développement territorial : du développement local au développement durable

Le concept de développement territorial est complexe ; sociologues, géographes, agronomes, aménageurs, usagers, responsables politiques en proposent des définitions parfois divergentes, mais qui ont de nombreux points communs. Il s'agit en général de concevoir et d'animer des projets qui s'inscrivent dans une politique de développement durable, en impliquant les acteurs du territoire concerné.

La mise en évidence des ressorts du développement local et des dimensions du développement durable est réalisée au travers d'un exemple, d'une étude de cas, ou d'une situation observée. Le développement correspond aux transformations sociales qualitatives liées à la croissance économique. Le terme de développement est souvent accompagné de qualificatifs qui visent à préciser son usage et son application. Ainsi on parlera de « sous-développement », de développement « agricole », « rural », « territorial », « local », « durable » ...

Pour chaque acception, l'accent est mis sur une « force endogène » c'est-à-dire les acteurs coordonnés moteurs du mouvement : développement agricole et agriculture famille ; développement local et élus ; développement durable et « société civile » (associations). Les cadres institutionnels sont propres à chaque mode de développement.

Face au processus de mondialisation, le patrimoine et le territoire constituent aujourd'hui de nouvelles ressources pour le développement. La proximité des ressources naturelles, culturelles et touristiques, la valorisation des « bio-ressources » l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations sont reconnus comme des « réservoir à croissance ». Le concept de Pôle d'Excellence Rurale (DIACT, 2005) s'appuie sur la reconnaissance de la place centrale de la proximité entre les acteurs du développement dans les processus d'innovation (Aydalot, 1986).

Objectif 2- Repérer les relations entre systèmes de production agricole et système agraire

Cet objectif est développé suivant une démarche systémique. Elle doit permettre, en montrant la pertinence, d'établir et de manipuler les notions, au minimum de : système de culture (Michel Sébillotte, 1975), système d'élevage (Etienne Landais et Joseph Bonnemaire, 1994), système de production agricole (INRA-SAD, 1990), système agraire (INRA-SAD, 1990), système alimentaire (Louis Malassis, 1996).

Ces systèmes peuvent être définis et emboîtés à différentes échelles : ensemble de parcelles, exploitation agricole, groupe d'exploitations agricoles, animal, lot d'animaux, troupeau, territoire « sociétal » ... :

Système de culture :

Définition : ensemble des modalités techniques mises en œuvre sur des parcelles traitées de manière identique. Chaque système de culture se définit par : la nature des cultures et leur ordre de succession, les itinéraires techniques appliqués à ces différentes cultures, ce qui inclut le choix des variétés pour les cultures retenues (M. Sebillotte 1975).

Niveau de pertinence (échelle) : ensemble de parcelles traitées de manière homogène.

Système de production (agricole) :

Définition : combinaison (organisation) de facteurs de production en vue d'atteindre des objectifs de production de biens et/ou de services (INRA-SAD, 1990).

Niveau de pertinence (échelle) : exploitation agricole : on peut alors parler de système d'exploitation.

Ou Groupe d'exploitations agricoles, par exemple dans une région, un territoire : on peut alors parler de système de production régional ou territorial.

Système d'élevage :

Définition : déclinaison zootechnique du système de production, le système d'élevage est caractérisé par l'interaction de quatre catégories d'éléments : l'homme en tant que principe organisateur de ce système finalisé par lui, l'animal domestique qui en constitue l'élément central et caractéristique, les ressources que le système mobilise, le(s) produit(s) qui en est (sont) le résultat (E.Landais & J.Bonnemaire, 1994).

Niveau de pertinence (échelle) : le fonctionnement d'un système d'élevage peut être étudié selon trois points de vue : point de vue zootechnique abordé au niveau de l'animal, du lot, du troupeau, de la population ; point de vue socio-économique centré sur l'étude de la filière dans un espace ; point de vue géographique et écologique à l'échelle de l'exploitation et/ou au-delà (systèmes locaux et régionaux).

Système agraire :

Définition : organisation à l'échelle d'un territoire, de l'activité agricole dans un environnement écologique, culturel, social et économique donné, dont le but est de satisfaire les besoins de la société occupant ce territoire (P. Prévost, 1992).

Ou terme employé pour caractériser, dans l'espace, l'association des productions et des techniques mises en œuvre par une société en vue de satisfaire ses besoins. Il exprime en particulier l'interaction entre un système bio-écologique, représenté par le milieu, et un système socio-culturel, à travers des pratiques issues notamment de l'acquis technique (INRA-SAD, 1990).

Niveau de pertinence (échelle) : territoire correspondant à une société, à un type de société ou de culture. C'est donc un territoire généralement étendu dans le cas des sociétés développées.

Système alimentaire :

Définition : façon dont les hommes s'organisent pour obtenir et pour consommer leur nourriture. Les systèmes alimentaires concernent l'ensemble des activités qui concourent à la fonction alimentation dans une société donnée. La nature et la quantité d'aliments disponibles, ainsi que la répartition sociale de ces disponibilités caractérisent aussi les systèmes alimentaires (L. Malassis, 1996).

Niveau de pertinence (échelle) : réfère à un type de société (de culture) ; le système alimentaire est caractéristique de cette société. (A ce titre, on pourrait considérer que le système alimentaire est inclus dans le système agraire, sauf dans les sociétés faisant peu appel à l'agriculture pour leur alimentation : sociétés de chasseurs-cueilleurs, sociétés faisant plus largement appel à la pêche qu'à l'agriculture comme le Japon).

Objectif 2.1- Décrire le fonctionnement d'un système de production agricole à l'échelle d'une exploitation.

Cet objectif permet, à partir d'étude(s) de cas, de rendre compte du fonctionnement d'un système d'exploitation selon une démarche simplifiée d'approche globale de l'exploitation agricole (AGEA). On fait en particulier apparaître ce fonctionnement comme **la mise en œuvre d'un projet d'acteurs(s) sur un territoire**. On met ainsi en évidence les logiques de décideurs et/ou d'opérateurs de la production agricole.

A partir d'exemples, on souligne notamment **les stratégies et les techniques de production en relation avec des objectifs prenant en compte des attentes sociétales d'aujourd'hui** : fertilisation, protection des cultures, stratégies de conduite des productions, maîtrise des pollutions et des nuisances, respect du bien-être animal, démarches « qualité », recherche de durabilité... Les cadres réglementaires ou incitatifs, en lien avec les exemples étudiés, sont évoqués.

Objectif 2.2- Établir la notion de système agraire, notamment dans sa dimension historique et étudier ses relations avec les systèmes de production agricole.

Dans cet objectif, l'échelle d'étude dépasse celle de l'exploitation agricole ; il importe que l'équipe définisse un cadre territorial pertinent. On cherche à articuler, au niveau de ce territoire, les notions de système(s) de production et de système agraire. Ce dernier est abordé en termes d'interactions entre **écosystème cultivé et système social productif**.

Objectif 2.3- Étudier la complexité du système agraire à l'échelle d'un territoire en évolution

Cet objectif propose l'étude de la complexité d'un système agraire ; il permet en particulier d'approfondir les relations entre modalités de la production agricole et attentes sociales dans un territoire.

Il est possible, à titre comparatif et en élargissant le point de vue à des ensembles territoriaux et sociaux englobants, de décrire succinctement les composantes de systèmes agraires différents afin d'identifier les points communs et les différences structurelles et fonctionnelles et d'en dégager des hypothèses explicatives. En particulier, les effets retour, à l'échelle d'une société, des attentes liées au système alimentaire sont intéressants à considérer pour envisager des évolutions possibles.

A ce titre, l'objectif 2.3 ouvre la voie à l'objectif 3.

Objectif 3- Analyser les relations entre système alimentaire et territoire

L'homme qui mange, comme l'homme qui cuisine, marque un territoire et s'inscrit dans un groupe social.

Cet objectif doit donc donner l'occasion d'envisager, non seulement l'histoire de l'alimentation (nouveaux produits, nouveaux modes de préparation et même manières de table –Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari) mais aussi les rapports des groupes humains avec ce qu'ils consomment : nécessité vitale, élément essentiel de la vie quotidienne, mode d'appropriation d'un territoire, voire lien avec le divin (J.-R. Pitte) et mode d'intégration à tel ou tel groupe social, etc. (*Le mangeur du XXI^e siècle, les aliments, le goût, la cuisine et la table*, colloque international de Dijon, 2002, dir D. Meyer ; *Atlas mondial des gastronomies*, dir. G. Fumey, Ed Autrement, 2004).

Objectif 3.1 - Identifier les composantes d'une filière.

A partir d'un lieu de production ou d'un stade de transformation, il s'agit d'**étudier le cheminement d'un produit ou d'un ensemble de produits qui s'inscri(ven)t dans un territoire. Il peut s'agir d'un circuit court ou d'une filière longue. On marquera les stades et les caractéristiques, en particulier la nature des contrats et des engagements.**

Au niveau du territoire, on s'efforcera au travers d'exemples, de montrer le caractère multidimensionnel d'une filière.

Une filière est un espace technologique, un espace de création de valeur, mais aussi un lieu d'interactions (de conflits et de coopération) entre acteurs économiques.

« Entre l'univers naturel où il est produit et la table où il est consommé, l'aliment se déplace dans la société et subit une série de transformations. Le système social alimentaire est l'équivalent de ce que les économistes désignent sous le terme de « filière ». Il regroupe l'ensemble des acteurs économiques qui, de la production à la consommation, contribuent à la transformation, la fabrication, à la distribution des produits alimentaires. La perspective sociologique élargit cette notion de filière vers l'aval en y incluant les acteurs du ménage qui font l'acquisition (achètent le plus souvent mais aussi jardinent, cueillent, chassent...), et participent à la transformation culinaire et l'organisation des conditions de consommation. Le système alimentaire peut être représenté par une série de canaux dans lesquels se déplacent les aliments. A chaque étape du système alimentaire des acteurs sociaux mobilisent des connaissances technologiques, mais aussi des représentations pour construire leur décision et faire progresser les aliments vers le consommateur, et assurer l'ouverture ou la « fermeture » de canaux par lesquels passent les aliments pour venir jusque sur la table familiale... » (J.-P. Poulain).

La notion de **système alimentaire local** est apparue à Vancouver dans les années 1990, avec la notion d'empreinte écologique. Le système alimentaire local se définit suivant quatre axes : - *sécurité alimentaire* au sens d'accès à une alimentation qui respecte les besoins du corps, pour tous, - *proximité* pour avoir une empreinte écologique la plus basse possible, - *autonomie de l'approvisionnement* en produits fermiers locaux (autonomie = part de la production locale/ flux alimentaires locaux), - *durabilité*.

Les circuits alimentaires courts sont définis comme des systèmes de vente mobilisant au plus un intermédiaire entre producteur et consommateur. Une de leurs caractéristiques est la distance géographique faible entre producteurs et consommateurs qui peut concourir à la construction d'un territoire (voir *Les circuits alimentaires courts*, Educagri éditions).

Objectif 3.2 – Caractériser les pratiques et les modèles alimentaires.

Au sein d'un territoire, repérer les lieux et les types d'achat alimentaires (magasins de proximité, GMS, magasins spécialisés, supérettes, marchés de plein vent, achats à la fermeAMAP, ...). Cerner le ou les bassins de chalandise (à comparer au territoire étudié). S'appuyer sur les cartes et sur des systèmes d'information géographique éventuellement.

Faire le lien entre les lieux de consommation ou d'accès à la nourriture (foyer, restaurants collectifs, d'entreprise, restauration commerciale...) et les canaux d'approvisionnement (GMS, jardins familiaux, autoconsommation, pêche, chasse, centrales d'achat...) ainsi que les modes de conservation des aliments d'une part et les lieux de travail d'autre part.

Localiser et observer la persistance éventuelle de modèles de consommation régionaux et locaux, les jardins familiaux/ouvriers.

Les prix et la différenciation par l'innovation comme critères explicatifs de la consommation alimentaire mais aussi l'établissement de signes de confiance, critères alternatifs à l'information par les prix : la certification, la réputation (les marques), la connaissance de l'exploitation, la traçabilité, le lien direct avec le producteur ...

Objectif 3.3- Établir des liens entre pratiques alimentaires et développement durable.

Le *développement durable* est défini comme un développement devant répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il prend en compte les trois dimensions, économique, sociale et environnementale auxquelles s'ajoute la gouvernance.

On pourra s'attacher à mettre en évidence pour les territoires les notions suivantes :

- empreinte écologique,
- lecture d'une étiquette sur des produits alimentaires : quelles indications, en particulier quels lieux de production et de transformation ? Quelles protections ?,
- relocalisation de la production : intérêts, atouts et contraintes des circuits courts (*les circuits courts sont en progression : ils représentent près de 20% des dépenses alimentaires des ménages (CREDOC) Ils se renouvellent et de nouvelles formes émergent*),
- « territorialisation », c'est-à-dire adaptation aux conditions locales des productions agricoles (contraintes et savoirs faire) et « déterritorialisation » (Rieutort),
- notion de souveraineté alimentaire : capacité d'une société à prendre en main son approvisionnement,
- qualité et sécurité alimentaire, garanties par les pouvoirs publics (signes de qualité, contrôles sanitaires...),
- recyclage des déchets ménagers.
- ...